

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR10.31PR
concernant**

**une demande de crédit d'investissement de Fr. 98'000.- pour
l'implantation d'un « Jardin de poche » sur la parcelle communale 461
dans le quartier Pierre-de-Savoie**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le mercredi 18 août 2010 à 19h15 à l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Mesdames et Messieurs Marinette Nicollin, Jean-David Chapuis remplaçant Maryse Schneider, Fanny Spichiger, Guy Angeloz remplaçant Steves Buchs, Jean-Marc Cousin, Antonio Jacinto, Jean-Louis Klaus, remplaçant Dino Petit et d'Hélène Grand, désignée premier membre. Monsieur David Grandjean était absent.

La délégation municipale était composée de Messieurs les municipaux Paul-Arthur Treyvaud et Jean-Claude Ruchet, accompagnés de Madame Marie Kolb, déléguée à l'Agenda 21. Nous les remercions pour leur présence et les renseignements complémentaires qu'ils nous ont fournis.

Le projet qui nous est soumis fait suite à un important travail communautaire effectué dans le quartier de Pierre-de-Savoie depuis 2006 environ. Cette démarche a été faite avec la collaboration, notamment, de Pro Senectute, de l'EVAM, des travailleurs sociaux hors murs et de différents services communaux. Ce projet a été élaboré avec l'accord de la population participante. Il vise à créer un lieu de rencontre, au cœur du quartier de Pierre-de-Savoie. Le préavis qui nous est proposé développe en détails les décisions prises et les partenaires concernés. Il n'est donc pas nécessaire d'y revenir plus longuement dans ce rapport. Le jardin de poche occupera environ 300 m² d'un rectangle de 5103 m², représentant environ la moitié de la parcelle communale 461 (voir plan page 3/8 du préavis). Le projet est mené par l'Agenda 21 de notre ville et l'association Equiterre avec la collaboration des habitants du quartier et des différents services concernés par la démarche.

Plusieurs questions ont animés les débats de votre commission : le choix des plantes indigènes, la suppression de l'espace canin (remplacé, avec l'accord des usagers, par des poubelles avec distributeurs de sacs plastiques), le choix des bancs publics (fait avec les futurs utilisateurs), l'implantation d'un petit gril (demandé par les habitants), l'absence de toilettes publiques (chacun se trouvant à deux pas de chez lui), l'absence de lumière la nuit (ces lieux n'étant pas destinés aux rencontres nocturnes, par respect pour les voisins). La surface autour des tonnelles sera entretenue en grande partie par les habitants, épaulés par les services concernés.

Considérant que ce projet est bienvenu dans un quartier éloigné du centre de la ville, la commission, à l'unanimité des membres présents, vous recommande d'accepter les articles 1, 2 et 3 de ce préavis, tels que présentés dans le document PR10.31.PR.

Hélène Grand

